

Vos garanties

Régime complémentaire frais médicaux



Comme vous !

CCN 51 - FEHAP

IDCC 29

Complémentaire à l'avenant n° 2015-01 du 27/01/2015

Juin 2015

Accord - BASE 2 Bis (BASE 1+ Option 1 Bis)/ Ensemble du personnel

NATURE DES FRAIS	REMBOURSEMENTS (Remboursement total dans la limite des frais réels et y compris Sécurité sociale, sauf pour les prestations au ticket modérateur et en forfait en euros)
L'HOSPITALISATION***	
Conventionnés – Frais de séjour	125 % BR
Conventionnée – Honoraires CAS (*)	120 % BR
Conventionnée – Honoraires non CAS	100 % BR
Non conventionné - Honoraires	100 % TM
Forfait journalier hospitalier	100 % FR (actuellement : 18 € par jour)
Forfait actes lourds	100 % FR (actuellement : 18 € par jour)
Chambre particulière conventionnée	1,25 % PMSS / J
Chambre particulière - Forfait en ambulatoire	0,50 % PMSS / J
LES FRAIS MEDICAUX COURANTS***	
Consultations – visites Généralistes CAS	100 % BR
Consultations – visites Généralistes non CAS	100 % BR
Consultations – visites Spécialistes CAS	125 % BR
Consultations – visites Spécialistes non CAS	100 % BR
Pharmacie à 65 %, 30 % et 15 %	100 % BR
Analyses	100 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR
Actes Techniques Médicaux (petite chirurgie) CAS	100 % BR
Actes Techniques Médicaux (petite chirurgie) non CAS	100 % BR
Radiologie CAS	100 % BR
Radiologie non CAS	100 % BR
Orthopédie et autres prothèses	125 % BR
Prothèses Auditives	100 % BR
Transport accepté par la SS	100 % BR
L'OPTIQUE	
Verres et monture (**)	Grille optique Base 2 bis
Lentilles prescrites : Acceptées, refusées, jetables	75 € / A / B
LE DENTAIRE (1)	
Soins dentaires	100 % BR
Onlays – Inlays	125 % BR
Orthodontie acceptée par la SS	200 % BR
Orthodontie refusée par la SS	150 € par semestre de soins / B
Prothèses dentaires prise en charge par la SS (1) :	
- dents du sourire	250 % BR
- dents du fond de bouche	200 % BR
Inlays-cores (1)	125 % BR
Prothèses dentaires non remboursées par la SS (1)	150 € / dent – Maxi 3 dents / A / B
ACTES DE PREVENTION	
Tous les actes des contrats responsables	100 % TM

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

38 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com



GRILLE OPTIQUE Base 2 Bis	REMBOURSEMENTS mutuelle (par verre)	
	Enfants < 18 ans	Adultes
Monture	70 €	100 €
Verre Simple Foyer, Sphérique		
Sphère de -6 à +6 dioptries	50 €	75 €
Sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10 dioptries	75 €	80 €
Sphère <-10 ou >+10 dioptries	75 €	85 €
Verre Simple Foyer, sphéro-cylindrique		
Cylindre <+4 sphère de -6 à +6 dioptries	60 €	80 €
Cylindre <+4 sphère de <-6 à >+6 dioptries	75 €	90 €
Cylindre >+4 sphère de -6 à +6 dioptries	75 €	95 €
Cylindre >+4 sphère de <-6 à >+6 dioptries	80 €	110 €
Verre Multifocal ou Progressif Sphérique		
Sphère de -4 à +4 dioptries	90 €	110 €
Sphère <-4 ou >+4 dioptries	100 €	130 €
Verre Multifocal ou Progressif Sphéro-cylindrique		
Sphère de -8 à +8 dioptries	110 €	135 €
Sphère <-8 ou >+8 dioptries	115 €	140 €

(*) Le site ameli.fr permet de vérifier si le professionnel de santé est signataire du Contrat d'Accès aux Soins (CAS).

(**) Pour les enfants (- 18 ans) : un équipement annuel

Pour les adultes : un équipement tous les deux ans sauf si évolution de la vue, avec un maximum d'un équipement annuel

(***) En secteur non conventionné, le remboursement se fera sur la base de remboursement de la Sécurité sociale, c'est-à-dire du tarif d'autorité.

⁽¹⁾ Limité à 3 prothèses par an et par bénéficiaire. Au-delà, garantie égale à celle du panier de soins

Le remboursement total (SS + Complémentaire) ne peut excéder les frais réels engagés.

Seuls les actes décrits dans le présent tableau de garanties font l'objet d'un remboursement.

Conformément aux prescriptions du contrat responsable, nous prenons en charge les actes de prévention figurant dans la Notice d'information.

BR : Base de Remboursement ; SS : Sécurité sociale ; FR : Frais réels ; TM : Ticket Modérateur ; B : Bénéficiaire ; A : Année ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale ; J : Jour

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

38 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

